

CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR BOUDIN NOIR
À MORTAGNE-AU-PERCHE (ORNE) FRANCE. **RÈGLEMENT : 2017**

ARTICLE 1 : À l'occasion de la Foire au boudin les **17 et 18 mars**, la Confrérie des chevaliers du Goûte-Boudin organise son Concours international du meilleur boudin noir.

ARTICLE 2 : Le concours aura lieu les vendredi et samedi.

ARTICLE 3 : Sont admis à y participer :
- les charcutiers, bouchers-charcutiers,
- les apprentis en charcuterie sous couvert de leur maître d'apprentissage ou professeur.
Les candidats devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur propre fabrication.
Les produits seront considérés bio sous la responsabilité du concurrent.

ARTICLE 4 : Dans le but de dénombrer et de récompenser les multiples variétés de boudin, pour la catégorie « Boudin traditionnel et bio », il est créé 7 zones géographiques faisant chacune l'objet d'une sélection particulière. **Les catégories « Boudins antillais et créatifs » (avec un minimum de 30 % de sang) seront jugées au niveau national.**

ARTICLE 5 : Inscription
Avant le **vendredi 10 mars 2017**.
Bulletin ci-dessous à envoyer à :
CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN
BP 65
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE FRANCE

ARTICLE 6 : Le droit d'inscription est de **QUARANTE-CINQ EUROS (45 €)** par **échantillon (tarif dégressif si plusieurs échantillons)**, somme qui **deura obligatoirement** être jointe à l'inscription, **par chèque, virement ou carte bancaire** à l'ordre du CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN MORTAGNE. Les droits versés resteront dans tous les cas acquis.

ARTICLE 6 bis : INTERNET. Les modalités particulières d'inscription et de paiement des droits sont indiquées sur www.boudin-mortagne.com.

ARTICLE 7 : **Le(s) échantillon(s) sera(ont) réceptionné(s) au plus tard le jeudi 16 mars** et sera(ont) de 800 g de boudin à base de sang cuit et de boyau naturel. Les envois seront entreposés dans une chambre froide. Aucune réclamation fondée sur les détériorations subies pendant le transport ne sera admise. **(Nous conseillons les formules collissimo ou chronopost et un conditionnement sous vide.)**

ARTICLE 8 : La justification de l'inscription au Répertoire des métiers pourra être demandée ainsi que l'origine des produits bio. Le numéro d'inscription au concours sera converti en numéro informatique sécurisé pour le jugement.

ARTICLE 9 : Sous la présidence du grand maître de la confrérie, une présélection sera effectuée le vendredi par une commission comprenant : professionnels, membres de la confrérie et consommateurs. Une sélection définitive par le grand jury composé d'éminentes personnalités de la charcuterie et les membres de l'Académie normande des confréries gastronomiques se déroulera le samedi.

ARTICLE 10 : Les boudins seront goûtés froids et non grillés.

ARTICLE 11 : **Les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du produit pour une année.** En cas de plusieurs inscriptions pour un candidat, il ne sera retenu pour celui-ci que le prix le plus élevé dans chaque catégorie. La commission de

qualité de la confrérie est chargée de veiller au suivi des produits primés. **En cas de cession de commerce, le nouvel acquéreur ne pourra se prévaloir des récompenses décernées au prédécesseur.**

ARTICLE 12 : Les candidats pourront consulter leur résultat personnel sur Internet le dimanche suivant le concours.
La remise des prix aura lieu le 1^{er} avril lors du chapitre ou le 2 avril 2017 au Carré-du-Perche, 23 rue Ferdinand de Boyères, à MORTAGNE-AU-PERCHE.

ARTICLE 13 : La confrérie ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des empêchements au déroulement du concours, résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.
• ☎ : 06 31 74 11 09 – 06 80 43 13 44
• Fax : 02.37.52.83.37
Courriel : concours@boudin-mortagne.com
Site Internet : www.boudin-mortagne.com

ARTICLE 14 : Récompenses par ordre décroissant :

PALME D'OR NATIONALE
PALME D'OR RÉGIONALE

puis dans chaque zone géographique :

GRAND PRIX D'HONNEUR AVEC MÉDAILLE D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE

MENTION HONORABLE

Prix spécial apprenti

Prix spécial bio



BULLETIN DE PARTICIPATION

Cachet commercial obligatoire

NOM : _____ Titulaire **45 €** Saliarié **45 €** Apprenti : **30 €**

Prénom : _____

ADRESSE : _____

Tél. et courriel : _____

CATÉGORIES : Traditionnel () Bio () Créatif sucré () Créatif salé () Antillais ()

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement, je demande mon inscription au CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR BOUDIN. Je certifie sur l'honneur que les produits présentés au concours sont de ma propre fabrication. Produits BIO sous la responsabilité du concurrent.
Ci-joint un chèque de : _____ €

Tarif dégressif Un échantillon : QUARANTE-CINQ EUROS (45 €) = **45 €**
ou Deux échantillons QUARANTE-DEUX EUROS (42 €) par échantillon Nombre 2 X 42 = **84 €**
ou Trois ou plus QUARANTE EUROS (40 €) par échantillon Nombre ____ X 40 =

Avez-vous déjà participé ? : **OUI** **NON** (Entourer la bonne réponse)

Nom du titulaire du chèque : _____ Banque : _____